



PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2024 BUDGET PRINCIPAL

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- De vérifier la réalisation effective du budget 2024, adopté le 27 mars 2024 (DEL2024-03-27/10) et modifié par les décisions modificatives du 18 septembre 2024 (DEL2024-09-18/04) en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- De constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- D'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2024 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

I – SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

I.1 Résumé du compte administratif 2024

L'exécution du budget 2024 s'est révélée conforme aux prévisions et dans la lignée de l'exécution du budget précédent. Une nouvelle fois, l'exercice a été fortement marqué par l'inflation et ses conséquences, tant en matière de dépenses que de recettes.

Les recettes de fonctionnement (4.064 millions d'euros) ont progressé (+95 K€, +2.36%), en très grande partie grâce à la revalorisation des bases fiscales (indexée sur l'inflation, +6.63%) qui a entraîné une forte augmentation des produits fiscaux (+160K€ d'euros). En revanche, les droits de mutation poursuivent leur chute (-151 K€). Les produits des services et du domaine baissent (-28 K€ d'euros). Les dotations perçues (+39 K€) progressent légèrement. Mais ce qui impacte le plus l'augmentation des recettes, ce sont les autres produits financiers (+90 K€), résultant des remboursements (indemnisation suite au vol d'un véhicule, les régularisations d'EDF sur exercice précédent en autre).

Les dépenses de fonctionnement (3.346 millions d'euros) sont en augmentation (228 k€, +6.82%), conséquence de l'inflation et de ses effets. A périmètre d'intervention constant, l'ensemble des postes de dépenses augmentent : les dépenses à caractère général (+107 K€), les dépenses de personnel (+112 K€), dépenses courantes (+58 K€ d'euros), subventions, contingents, participations (+79 K€). En revanche, les frais financiers baissent (-7 K€).

Dans un contexte « normal », sans inflation démesurée, les dépenses n'auraient quasiment pas augmenté. Elles sont donc maîtrisées.

Conséquence d'une augmentation des dépenses (+228 K€) plus forte que celle des recettes (+95 K€), l'épargne brute recule légèrement mais reste à un niveau correct (718 K€), couvrant largement le remboursement de la dette (213 K€). L'épargne nette reste donc positive (504 K€).

En 2024, les recettes propres d'investissement ont été peu élevées. Les subventions perçues (73 K€), le remboursement du FCTVA (96 K€) ou la taxe d'aménagement (65 K€) se sont révélées relativement limitées.

Pour autant, la ville a pu poursuivre son programme d'investissement et réaliser 842 K€ d'euros de dépenses d'équipements sans alourdir son encours de dette et en puisant dans ses réserves.

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette de la ville atteignait 3.235 millions d'euros.

Si la commune se trouve toujours dans une situation financière saine – notamment grâce à sa maîtrise des dépenses, fort est de constater que ses recettes stagnent, de plus l'inflation est venue perturber ses équilibres financiers et affecter sa capacité d'investissement.

A court terme, la situation financière de la ville n'est pas en danger mais elle pourrait à nouveau se fragiliser si le contexte inflationniste venait à perdurer. Afin de maintenir cette situation financière, elle doit impérativement réfléchir au moyen de pérenniser le financement de ses services publics et de ses futurs investissements.

I.2 Présentation synthétique du compte administratif 2024

EXECUTION DU BUDGET 2024

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre	Montant
011 Charges à caractère général	1 063 421,80
012 Charges de personnel	1 660 667,51
014 Atténuation de produits	112 063,00
65 Autres charges de gestion courante	440 920,99
656 Participation	0,00
66 Charges financières	69 658,05
67 Charges exceptionnelles	0,02
Dépenses réelles	3 346 731,37
042 Opérations d'ordre	124 906,67
Dépenses d'ordre	124 906,67
Dépenses de fonctionnement (a)	3 471 638,04

Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Montant
013 Atténuations de charges	37 329,21
70 Produits des services	417 774,91
73 Impôts et taxes	2 585 131,61
74 Dotations et participations	909 845,62
75 Autres pdts de gestion courante	114 013,95
76 Produits financiers	831,00
77 Produits exceptionnels	650,00
Recettes réelles	4 065 576,30
042 Opérations d'ordre	16 796,41
Recettes d'ordre	16 796,41
Recettes de fonctionnement (a)	4 082 372,71

Dépenses d'investissement	
Chapitre	Montant
13 Subventions d'investissement	0,00
16 Emprunts et dettes	213 849,28
20 Immobilisations incorporelles	72 501,60
204 Subventions d'équipement	11 543,95
21 Immobilisations corporelles	496 261,27
23 Immobilisations en cours	31 841,71
Dépenses réelles	825 997,81
040 Opérations d'ordre	16 796,41
Dépenses d'ordre	16 796,41
Dépenses d'investissement (f)	842 794,22
Restes à réaliser en dépenses (l)	380 542,42

Recettes d'investissement	
Chapitre	Montant
10 Dotations et fonds de concours	871 414,60
13 Subventions d'investissement	73 956,25
16 Emprunts et dettes	0,00
23 Immobilisations en cours	3 223,99
Recettes réelles	948 594,84
040 Opérations d'ordre	124 906,67
Recettes d'ordre	124 906,67
Recettes d'investissement (g)	1 073 501,51
Restes à réaliser en Recettes (m)	285 432,70

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Dépenses de fonctionnement (a)	3 471 638,04
Recettes de fonctionnement (b)	4 082 372,71
Résultat d'exécution (c=b-a)	610 734,67
Réprise de résultat 2023 reporté (d)	60 000,00
Résultat de fonctionnement (e=c+d)	670 734,67

Dépenses d'investissement (f)	842 794,22
Recettes d'investissement (g)	1 073 501,51
Résultat d'exécution (h=g-f)	230 707,29
Réprise de résultat 2023 reporté (i)	862 901,98
Résultat d'investissement (j=h+i)	1 093 609,27

Résultat de clôture (k=e+j)	1 764 343,94
Restes à réaliser en dépenses (l)	380 542,42
Restes à réaliser en recettes (m)	285 432,70
Résultat cumulé après RAR (n=k+m-l)	1 669 234,22

II - EXECUTION DU BUDGET 2024

II.1 Exécution de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP +DM	CA	Tx Exé %
011 Charges à caractère général	1 215 913,25	1 063 421,80	87,46%
012 Charges de personnel	1 758 971,00	1 660 667,51	94,41%
014 Atténuation de produits	112 063,00	112 063,00	100,00%
65 Autres charges de gestion courante	442 427,84	440 920,99	99,66%
656 Participation	0,00	0,00	
66 Charges financières	82 571,89	69 658,05	84,36%
67 Charges exceptionnelles	0,02	0,02	100,00%
68 Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00	0,00	0,00%
Dépenses réelles	3 612 947,00	3 346 731,37	92,63%
042 Opérations d'ordre	112 369,75	112 294,93	99,93%
042 Cessions d'immobilisations*	0,00	12 611,74	
Dépenses d'ordre	112 369,75	124 906,67	
Virement à la section d'investissement	307 353,25		
Dépenses de fonctionnement	4 032 670,00	3 471 638,04	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP +DM	CA	Tx Exé %
013 Atténuations de charges	17 440,00	37 329,21	214,04%
70 Produits des services	351 900,00	417 774,91	118,72%
73 Impôts et taxes	2 665 012,00	2 585 131,61	97,00%
74 Dotations et participations	900 505,00	909 845,62	101,04%
75 Autres pds de gestion courante	32 478,00	114 013,95	351,05%
76 Produits financiers	0,00	831,00	
77 Produits exceptionnels	500,33		0,00%
775 Cessions d'immobilisations *		650,00	
Recettes réelles	3 967 835,33	4 065 576,30	
Recettes réelles hors cessions*	3 967 835,33	4 064 926,30	102,45%
042 Opérations d'ordre	4 834,67	16 796,41	347,42%
042 Cessions d'immobilisations *			
Recettes d'ordre	4 834,67	16 796,41	
Résultat 2023 reporté	60 000,00		
Recettes de fonctionnement	4 032 670,00	4 082 372,71	

*Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

II.2 Exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %	Restes à réaliser	Tx RAR %
20 Immobilisations incorporelles	76 237,00	61 101,60	80,15%	13 917,00	18,25%
204 Subventions d'équipement	22 500,00	4 543,95	20,20%		0,00%
21 Immobilisations corporelles	862 062,78	419 990,91	48,72%	150 308,92	17,44%
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00			0,00%
Opérations d'équipement	1 489 510,89	126 512,07	8,49%	216 316,50	14,52%
Dépenses d'équipement	2 450 310,67	612 148,53	24,98%	380 542,42	15,53%
13 Reversement de subventions	31 500,00		0		0%
16 Emprunt et dettes	215 850,00	213 849,28	99,07%		0%
Dépenses financières	247 350,00	213 849,28	86,46%		
Dépenses réelles d'investissement	2 697 660,67	825 997,81	30,62%	380 542,42	14,11%

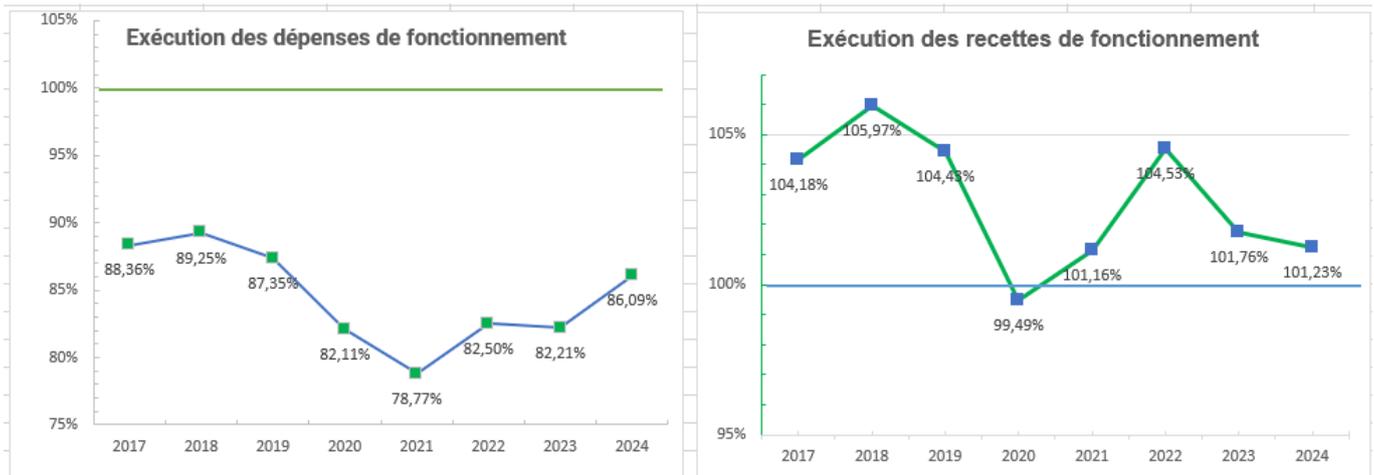
Recettes d'investissement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %	Restes à réaliser	Tx RAR %
13 Subventions d'investissement	511 432,70	73 956,25	14,46%	285 432,70	55,81%
16 Emprunt et dettes	0,00	0,00	0,00%		0,00%
Recettes d'équipement	511 432,70	73 956,25	14,46%	285 432,70	55,81%
001 Excédent d'investissement reporté	862 901,98	862 901,98	100,00%		0,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	196 852,27	161 829,21	82,21%		0,00%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	709 585,39	709 585,39	100,00%		0,00%
165 Dépôt et cautionnement reçus	2 000,00	0,00	0,00%		0,00%
23 Remboursement sur trop versé	0,00	3 223,99			0,00%
Recettes financières	1 771 339,64	1 737 540,57	98,09%	0,00	0,00%
Recettes réelles d'investissement	2 282 772,34	1 811 496,82	79,36%	285 432,70	12,50%
040 Amortissement	112 369,75	124 406,67	110,71%		
040 Cessions d'immobilisation	0	500,00			
021 Virement de la section de fonctionnement	307 353,25		0,00%		
Recettes d'ordre d'investissement	419 723,00	124 906,67	29,76%		
Recettes d'investissement	2 702 495,34	1 936 403,49	71,65%	285 432,70	

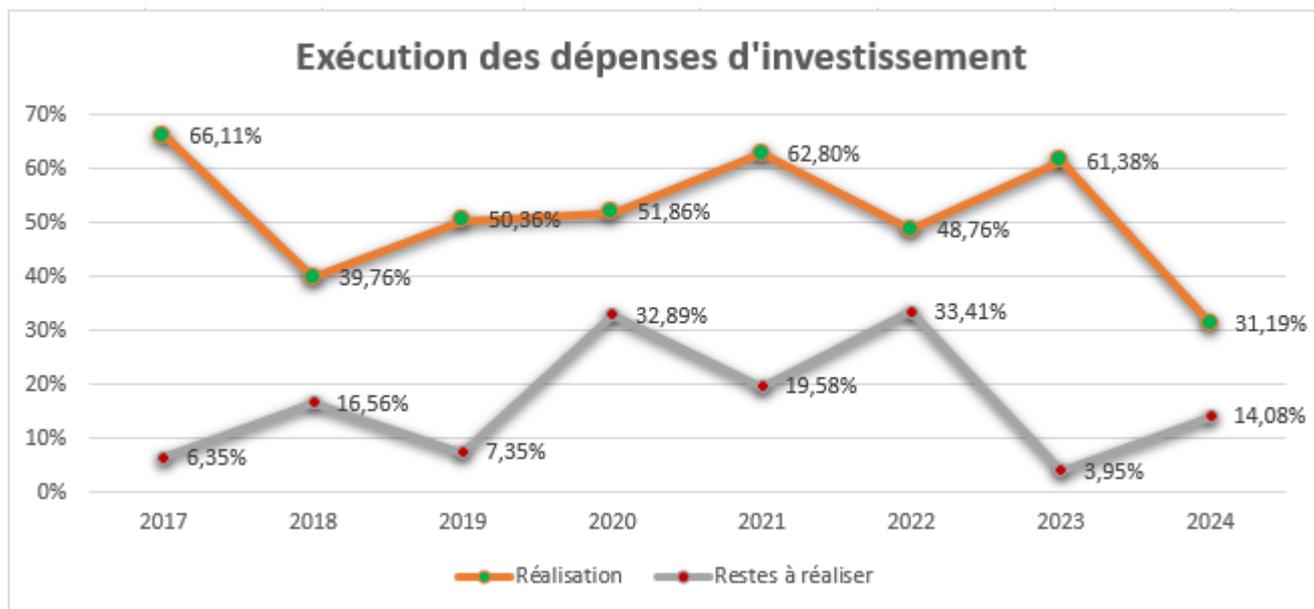
II.3 Taux d'exécution / réalisation du budget 2024

En 2024, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 86,09 %, un taux relativement élevé et proche des taux de réalisation des exercices précédents (82,21 % puis 82,50%)

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 101,23 %, un taux identique à celui de 2023. Depuis 2017, les recettes encaissées sont régulièrement supérieures à celles initialement prévues au budget en raison des atténuations de charges et des remboursements sur l'énergie et les dotations.



En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées qu'à 31.19 % alors que 14.8% des crédits figures en restes à réaliser et seront reportés sur l'exercice 2025.



Depuis 2017, l'exécution du budget d'investissement reste instable, du fait de la gestion des projets et des contraintes de paiement qui s'arrêtent début décembre.

III - SECTION DE FONCTIONNEMENT – Présentation détaillée

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

III.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte administratif 2024 sont arrêtées à 4.082 millions d'euros dont 4.064 millions d'euros de recettes réelles et 0.18 million d'euros de recettes d'ordre.

3.1.1 – Présentation générale

Présentation comptable

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
013 Atténuations de charges	18 301,33	16 796,40	12 414,56	25 028,59	15 264,21	17 991,98	41 835,29	37 329,21
70 Produits des services	349 529,50	357 782,06	366 445,65	222 007,76	346 148,21	353 181,82	446 158,92	417 774,91
73 Impôts et taxes	1 815 491,41	1 885 371,59	1 958 479,68	2 012 232,70	2 104 756,64	2 373 460,11	2 577 523,84	2 585 131,61
74 Dotations et participations	640 711,10	686 611,08	679 395,93	671 617,02	834 963,31	948 610,82	870 434,75	909 845,62
75 Autres pdts de gestion courante	25 763,22	19 895,35	15 472,21	8 131,40	8 854,37	20 358,75	24 215,28	114 013,95
Recettes de gestion courantes	2 849 796,56	2 966 456,48	3 032 208,03	2 939 017,47	3 309 986,74	3 713 603,48	3 960 168,08	4 064 095,30
76 Produits financiers		1 242,00	630,00					831,00
77 Produits exceptionnels	5 458,07	4 622,21	11 039,79	3 446,00	131 160,35	6 498,61	9 421,76	
775 Cessions d'immobilisations *	500,00	100,00		9 000,00	1,00	5 000,00		650,00
Recettes réelles	2 855 754,63	2 972 420,69	3 043 877,82	2 951 463,47	3 441 148,09	3 725 102,09	3 969 589,84	4 065 576,30
042 Dotations aux amortissements		19 323,33	6 534,67	3 534,67	3 999,00	4 834,67	4 834,67	
042 Autres recettes d'ordre (cessions)								
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 000,00	789,80		41 112,40	3 534,67			16 796,41
Recettes d'ordres	8 000,00	20 113,13	6 534,67	44 647,07	7 533,67	4 834,67	4 834,67	16 796,41
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 863 754,63	2 992 533,82	3 050 412,49	2 996 110,54	3 448 681,76	3 729 936,76	3 974 424,51	4 082 372,71
RECETTES REELLES (hors cessions)	2 855 254,63	2 972 320,69	3 043 877,82	2 942 463,47	3 441 147,09	3 720 102,09	3 969 589,84	4 064 926,30
Evolutions		3,94%	2,35%	-3,45%	14,49%	7,50%	6,28%	2,35%

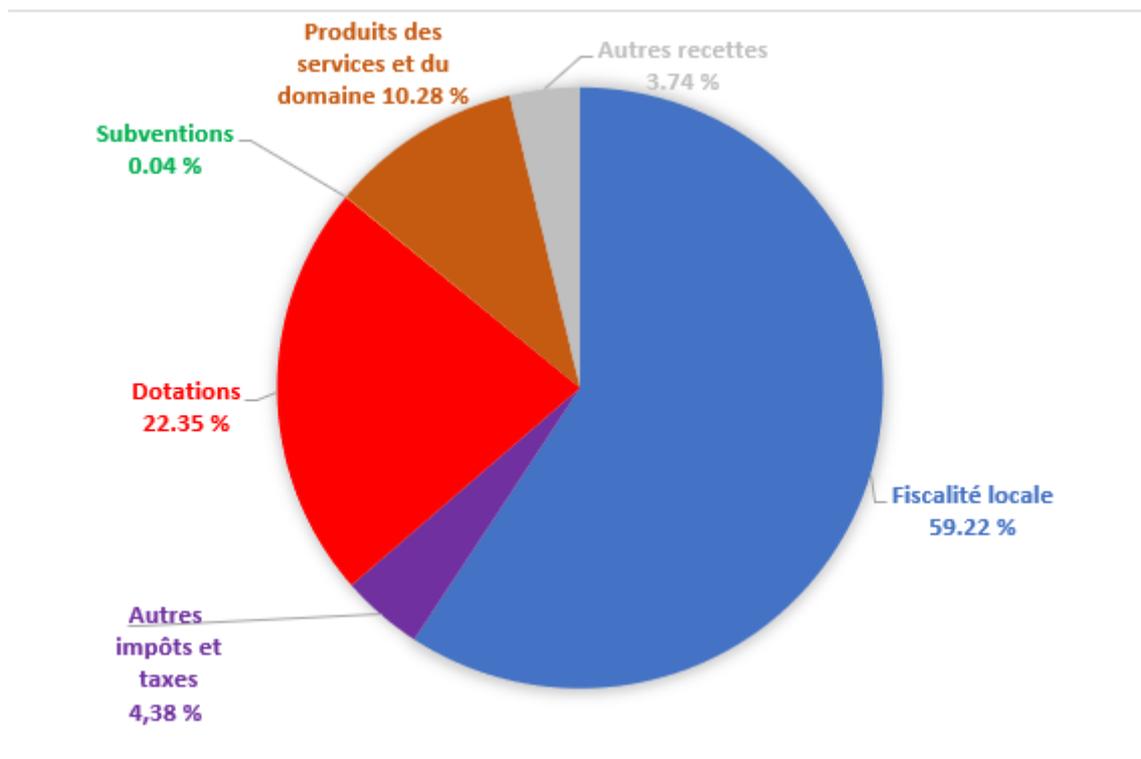
Présentation retraitée

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fiscalité locale	1 643 430,00	1 689 038,00	1 749 122,00	1 794 133,00	1 868 959,00	2 074 683,00	2 247 603,00	2 407 133,00
Autres impôts et taxes	172 061,41	196 333,59	209 357,68	218 099,70	235 797,64	298 777,11	329 920,84	177 998,61
Dotations	640 303,66	686 306,09	679 395,93	671 147,83	823 304,31	948 610,82	870 434,75	908 388,05
Subventions	407,44	304,99	0,00	469,19	11 659,00			1 457,57
Produits de services et du domaines	349 529,50	357 782,06	366 445,65	222 007,76	346 148,21	353 181,82	446 158,92	417 774,91
Autres recettes	49 522,62	42 555,96	39 556,56	36 605,99	155 278,93	44 849,34	75 472,33	152 174,16
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	2 855 254,63	2 972 320,69	3 043 877,82	2 942 463,47	3 441 147,09	3 720 102,09	3 969 589,84	4 064 926,30

Hors produits des cessions d'immobilisations, les recettes réelles perçues en 2024 sont de 4,064 millions d'euros et sont en augmentation de 0.95 million d'euros (+2.35 %) par rapport à 2023.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Présentation retraitée

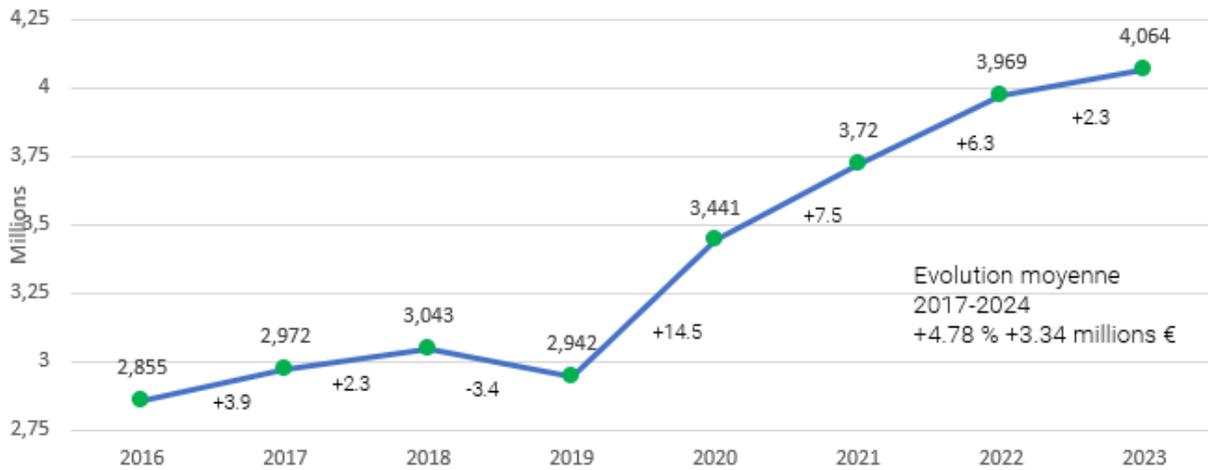


3.1.2 – Evolution des recettes de fonctionnement

Depuis 2017, les recettes de fonctionnement de la commune augmentent de façon continue et à un rythme dépendant essentiellement de l'évolution des produits fiscaux, de la progression des droits de mutation et de la montée en puissance des différents fonds de dotations tel que DSRu. En revanche, on constate depuis 2024 que la Dotation nationale de péréquation diminue.



Evolution des recettes réelles de fonctionnement (Hors cessions)

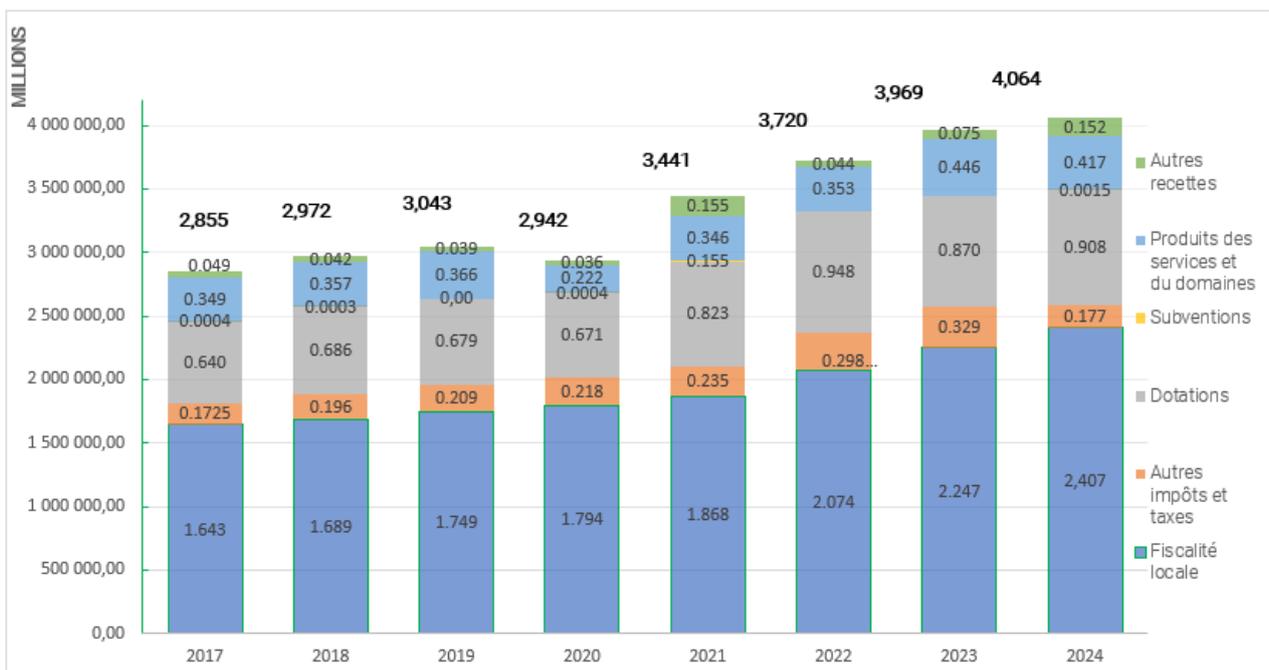


En 2024, les recettes de fonctionnement (4.064 millions d'euros) ont progressé (+0.95 million d'euros, +2.35 %), grâce à la revalorisation des bases fiscales (indexée sur l'inflation) et ce malgré une baisse de 85.35 % des autres impôts et taxes sur les droits de mutation ainsi la compensation de la taxe d'habitation.

Les dotations perçues progressent légèrement (+0.37 million d'euros, +4.18 %), tout comme les subventions.

Les produits des services et du domaine baissent légèrement par rapport à 2023, malgré une progression depuis 2017.

Evolution des recettes de fonctionnement Hors produits des cessions



3.1.3. - La fiscalité locale

Principale ressource de la commune (59 % de ses recettes de fonctionnement) et seul élément réellement dynamique, les produits de la fiscalité locale (1.643 millions d'euros) ont une progression constante depuis 2020 grâce à l'actualisation chaque année des valeurs locatives ce qui génère un produit supplémentaire.

3.1.4 – Les dotations

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation Forfaitaire	307 411,00	318 775,00	318 907,00	318 775,00	318 938,00	321 949,00	323 898,00	326 697,00
Dotation Solidarité rurale	61 254,00	65 458,00	66 908,00	69 083,00	281 872,00	306 132,00	328 796,00	351 467,00
Dotation Nationale de Péréquation	80 617,00	81 639,00	75 857,00	77 395,00	76 463,00	76 857,00	77 024,00	72 516,00
DGF	449 282,00	465 872,00	461 672,00	465 253,00	677 273,00	704 938,00	729 718,00	750 680,00
Autres dotations	72 593,07	70 536,09	63 653,00	67 225,87	24 599,23	126 277,00	23 214,98	27 076,00
FCTVA		3 559,38	2 290,13	4 781,39	3 333,00	1 024,11	1 676,00	5 973,77
TOTAL DOTATIONS	521 875,07	539 967,47	527 615,13	537 260,26	705 205,23	832 239,11	754 608,98	783 729,77

Bien que les dotations de l'Etat vers les collectivités soient revues à la baisse, celles de la commune se maintiennent sauf la dotation nationale de péréquation qui a diminué en 2024. Cela s'explique par la montée en puissance des mécanismes de péréquation, censés corriger les écarts de ressources entre les différentes collectivités, que ce soient les dotations (DSRU, DNP) ou les fonds de péréquation entre communes.

A noter que l'année 2022 est la seule année du versement de la compensation de la taxe d'habitation.

3.1.5 – Les subventions

Les subventions perçues de la CAF dans le cadre de la PSO périscolaire ont progressé depuis 2020.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PSO	105 722,87	109 996,61	79 901,41	71 733,00	74 434,70	104 986,00	114 549,00	119 288,00

3.1.6 – Les produits des services et du domaine

Les produits du domaine et des services sont composés des droits d'utilisation du domaine public, des redevances tarifaires des services et de divers remboursements.

Produits des services du domaines	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
70311 Concession dans les cimetières (produit net)	4 463,20	6 022,10	4 466,00	5 390,00	4 928,00	2 310,00	2 156,00	3 080,00
70323 Redevance d'occupation du domaine public	4 111,78	4 263,17	4 468,71	4 558,00	4 709,16	705,00	900,54	835,43
70388 Autres redevances et recettes diverses	12 553,43	16 322,46	21 049,57	19 226,63	13 396,08	4 288,54	3 333,33	26 463,73
7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	814,32	0,00	0,00	3 815,00	7 671,25	9 623,40	10 000,35	3 531,00
7067 Redev. et droits des services périscolaires	296 650,46	307 387,71	323 380,98	188 372,85	310 270,42	318 557,44	414 891,80	375 189,45
706881 Cotisations obligatoires	8 002,50	6 574,28	6 712,56		1 296,00	2 469,20	0,00	0,00
70846 Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement					3 292,30	9 876,90	9 876,90	3 675,30
70848 Autres organismes					585,00			
70878 Remboursement de frais par des tiers	22 933,81	17 212,34	6 367,83	644,39		5 351,34	5 000,00	5 000,00
TOTAL	349 529,50	357 782,06	366 445,65	222 006,87	346 148,21	353 181,82	446 158,92	417 774,91

Les produits des domaines baissent de -6.79 %, sur la plupart des services. La plus importante baisse est sur les redevances et droits des services à caractère culturel (-183.22 %) alors que les redevances et les recettes divers augmentent de +87.40 %. Cela est dû aux services réalisés en extérieur par le prestataire

de la restauration scolaire. En revanche, les redevances et droits des services périscolaires perdent 10.58 %. En effet, les recettes sur novembre et décembre n'ont pas été rattachées sur l'exercice.

3.1.7 – Les autres produits de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
013 Les atténuations de charges	18 301,33	16 796,40	12 344,67	25 028,59	15 264,21	17 991,98	41 835,29	37 329,21
75 Revenus des immeubles et produits de gestion courante	25763,22	19 895,35	15 335,07	8 131,40	8 854,37	20 358,75	24 215,28	114 013,95
76 Produits financiers		1 242,00	630,00					831,00
77 Produits exceptionnels	4288,07	4 622,21	11 039,79	12 446,00	131 161,35	11 498,61	9 421,76	650,00
TOTAL	48 352,62	42 555,96	39 349,53	45 605,99	155 279,93	49 849,34	75 472,33	152 824,16

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice concernent d'une part les revenus du patrimoine loué (40 000 €) et d'autre part, les produits de gestion courante (74 000 €) remboursement des sinistres par l'assurance mais également des régularisations des services de l'EDF. Les atténuations de charges bien qu'en baissent concernent les remboursements des salaires et des charges, indemnités journalières. De plus les produits financiers portent sur les dividendes versés par la SPL au titre de l'année 2022.

3.1.8 – Les recettes d'ordres de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou de décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (compte de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement)

En 2024, la commune a procédé aux écritures d'ordre de fonctionnement suivantes :

- 16 796, 41 euros au titre de l'amortissement de subvention d'investissement (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).

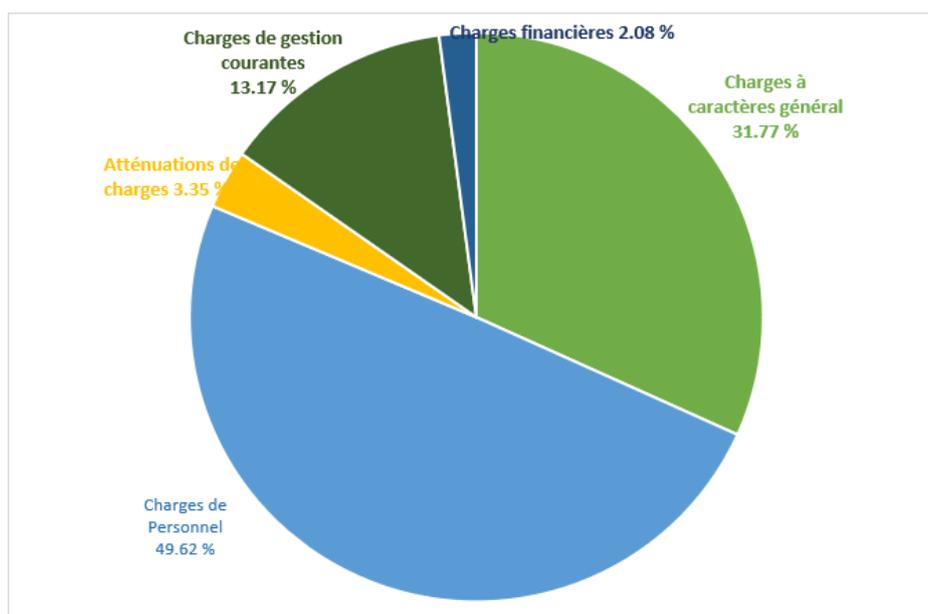
III.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif 2024 sont arrêtées à 3 471 638.04 € dont 3 346 731.37 € de dépenses réelles et de 124 906.67 € de dépenses d'ordres.

3.2.1 – Présentation générale

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA2022	CA2023	CA 2024
011 Charges à caractère général	626 969,44	605 486,84	569 243,62	501 089,97	648 021,37	897 130,46	956 044,46	1 063 421,80
012 Charges de personnel	1 167 557,88	1 234 676,95	1 267 145,96	1 283 178,83	1 368 527,78	1 364 594,91	1 548 658,03	1 660 667,51
014 Atténuation de produits	123 016,00	185 293,32	184 979,94	128 998,00	130 475,00	128 974,00	146 899,00	112 063,00
65 Charges de gestion courantes	362 795,05	330 792,13	369 881,34	343 514,30	362 483,50	390 769,40	382 932,50	440 920,99
Dépenses de gestion courantes	2 280 338,37	2 356 249,24	2 391 250,86	2 256 781,10	2 509 507,65	2 781 468,77	3 034 533,99	3 277 073,30
66 Charges financières	52 239,94	48 909,92	47 073,10	42 400,63	45 641,21	42 680,15	76 216,12	69 658,05
67 Charges exceptionnelles	5 564,54	3 522,79	4 530,00	4 876,20	3 671,99	6 217,24	7 753,23	0,02
DEPENSES REELLES	2 338 142,85	2 408 681,95	2 442 853,96	2 304 057,93	2 558 820,85	2 830 366,16	3 118 503,34	3 346 731,37
042 Charges spécifiques	8 500,00	889,80		50 112,40	4 000,00	5 000,00		12 611,74
042 Dotations aux amortissements	82 264,23	110 828,42	108 649,05	118 453,47	122 365,28	108 509,33	118 335,78	112 294,94
DEPENSES D'ORDRE	90 764,23	111 718,22	108 649,05	168 565,87	126 365,28	113 509,33	118 335,78	124 906,68
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 428 907,08	2 520 400,17	2 551 503,01	2 472 623,80	2 685 186,13	2 943 875,49	3 236 839,12	3 471 638,05
DEPENSES REELLES	2 338 142,85	2 408 681,95	2 442 853,96	2 304 057,93	2 558 820,85	2 830 366,16	3 118 503,34	3 346 731,37
Evolution	-1,05%	2,93%	1,40%	-6,02%	9,96%	9,59%	9,24%	6,82%

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024



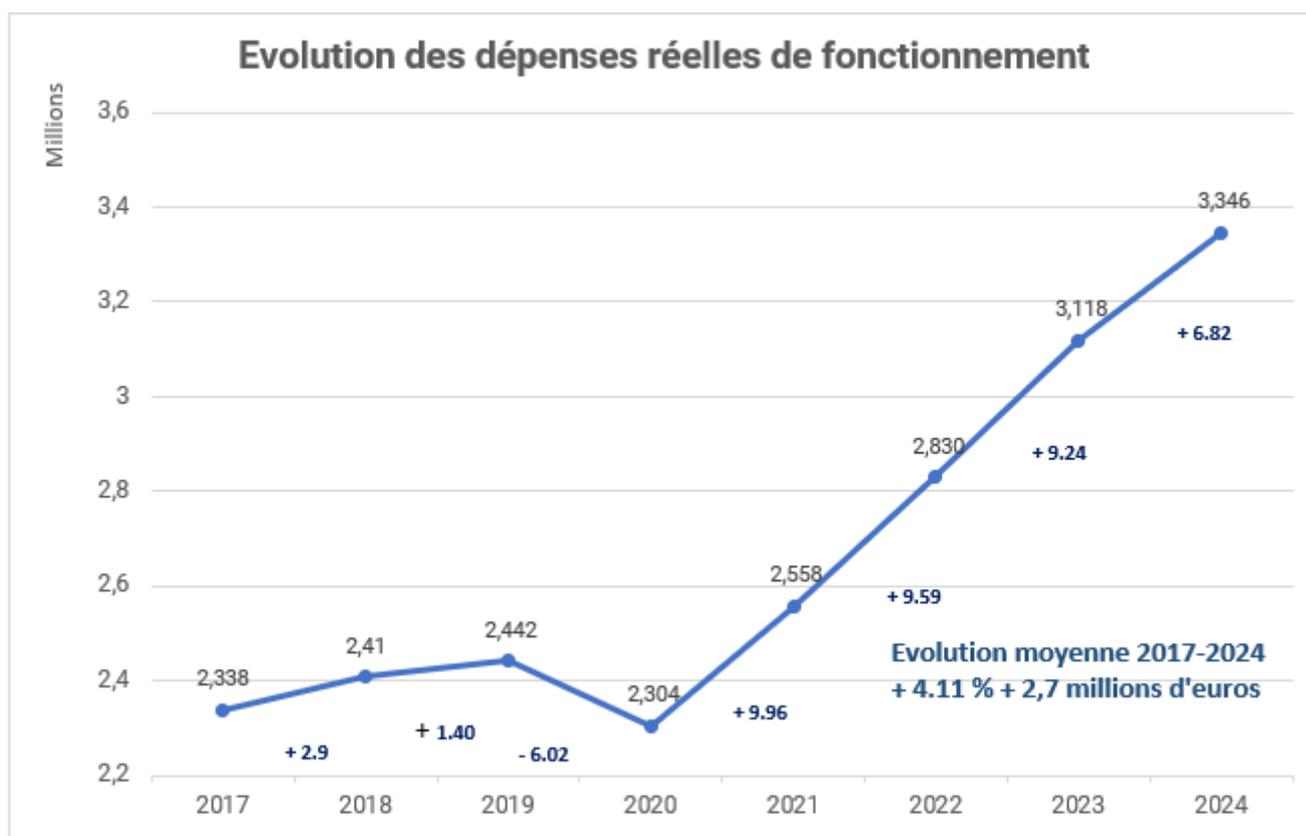
Les dépenses de personnel (49.62 %) constituent la principale dépense de fonctionnement de la commune devant les dépenses de fonctionnement courant (31.77 %).

La commune consacre également 13.17 % à des versements de subventions, participations à des organismes extérieurs et aux indemnités des élus.

Les frais financiers, bien qu'en baisse, ont représenté en 2024 seulement 2.08 % des dépenses.

3.2.2 – Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 3.347 millions d'euros en 2024, et sont en augmentation de 228 228.03 € (+6.82 %) par rapport au précédent exercice.



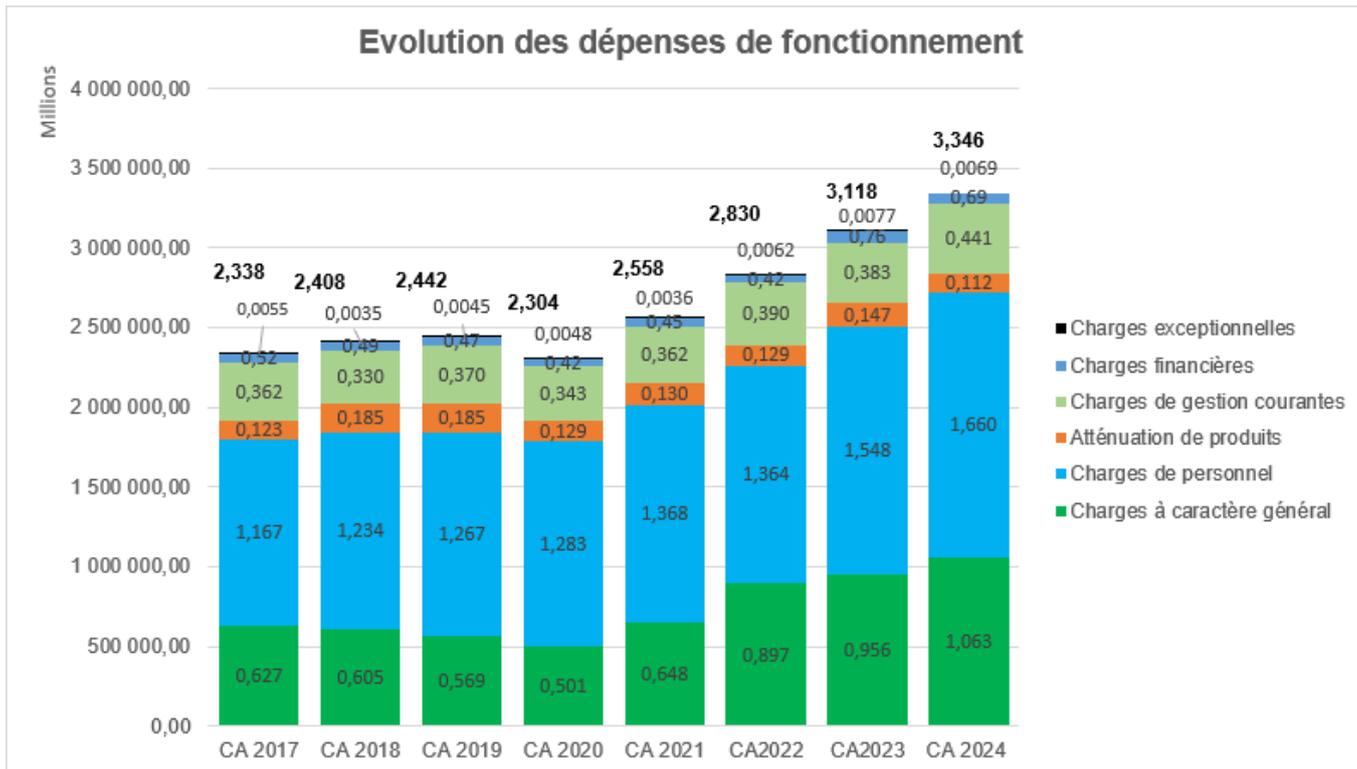
La forte progression des dépenses de fonctionnement depuis 2021 est principalement la conséquence de l'inflation et de ces effets : explosion des prix de l'énergie, hausse générale des coûts, mesures de revalorisations salariales légitimes (augmentation du point d'indice de la fonction publique, plusieurs hausses du SMIC) et remontée des taux d'intérêt.

En 2021, les dépenses de fonctionnement avaient déjà fortement progressé (+ 9.59 %) dans un contexte de reprise des activités après un exercice 2020 marqué par la crise sanitaire et ses différents confinements. En 2022 la forte inflation et ses effets indirects ont entraîné une nouvelle augmentation (+9.24 %). En 2023, la vague inflationniste s'est amplifiée sur les dépenses des collectivités. En revanche pour 2024, la progression est moindre (+6.82%) mais reste importante contrairement aux recettes.

Dans le détail, les évolutions par chapitre de dépenses sont les suivantes :

- Augmentation des dépenses courantes (+107 k€ ; 10.10%)
- Progression mesurée des dépenses de personnel (+112 k€ ; 6.74%)
- Forte progression des dépenses liées aux subventions et participations (+58 K€ ; 13.15%)
- Baisse des autres dépenses (-35 k€ ; -31 %)

Dans un contexte « normal », sans inflation démesurée, les dépenses n'auraient quasiment pas augmenté. Elles sont donc maîtrisées.



3.2.3 – Les Subventions, participations et Indemnités des élus

Ces dépenses, regroupées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concernent à la fois les subventions versées aux associations, aux établissements publics (CCAS, participation financière des écoles privées) ; les contributions obligatoires aux SDMIS et aux organismes de regroupements ; les indemnités versées aux élus.

Le montant total des subventions, des participations et les indemnités versées aux élus en 2024 a atteint 440 921 € d'euros, une dépense en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+0,58 mille euros ; +13.15%). Globalement, ces dépenses sont relativement stables.

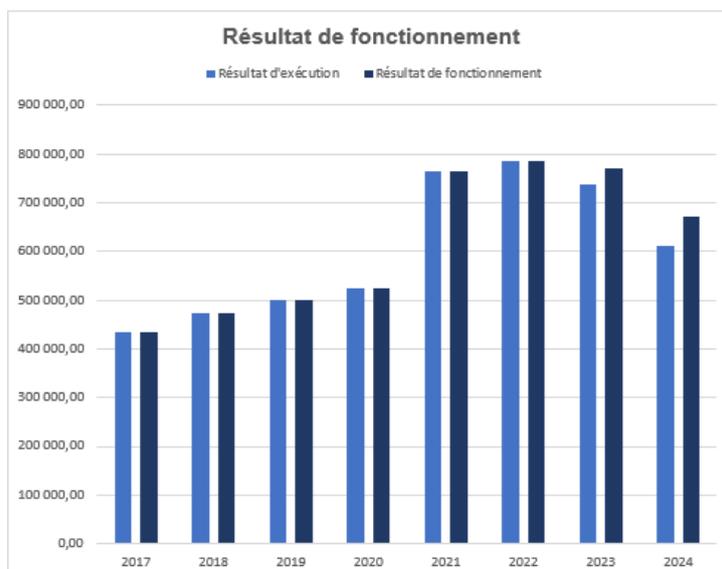
Les indemnités versées aux élus, basées sur le point d'indice de la fonction publique, augmentent légèrement. Les moyens alloués à la participation financière des écoles privée et aux associations ont augmentées alors que la subvention au CCAS a été maintenue afin de maintenir les moyens de l'établissement. La participation au SDMIS augmente encore dans la continuité des exercices précédents.

III.3 Résultat de fonctionnement

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent fonctionnement de 670 734.67 €, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2024, soit 610 734.67 €, et de la reprise du résultat de fonctionnement 2023 non affecté au financement direct de l'investissement et donc repris en section de fonctionnement, soit 60 000 €.



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	2 863 754,63	2 992 533,82	3 050 412,49	2 996 110,54	3 448 681,96	3 729 936,76	3 974 424,51	4 082 372,71
Dépenses de fonctionnement	2 428 907,08	2 520 400,17	2 551 503,01	2 472 623,00	2 685 266,13	2 943 875,49	3 236 839,12	3 471 638,04
Résultat d'exécution	434 847,55	472 133,65	498 909,48	523 487,54	763 415,83	786 061,27	737 585,39	610 734,67
Résultat N-1 repris							32 000,00	60 000,00
Résultat de fonctionnement	434 847,55	472 133,65	498 909,48	523 487,54	763 415,83	786 061,27	769 585,39	670 734,67



IV - SECTION D'INVESTISSEMENT – Présentation détaillée

En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

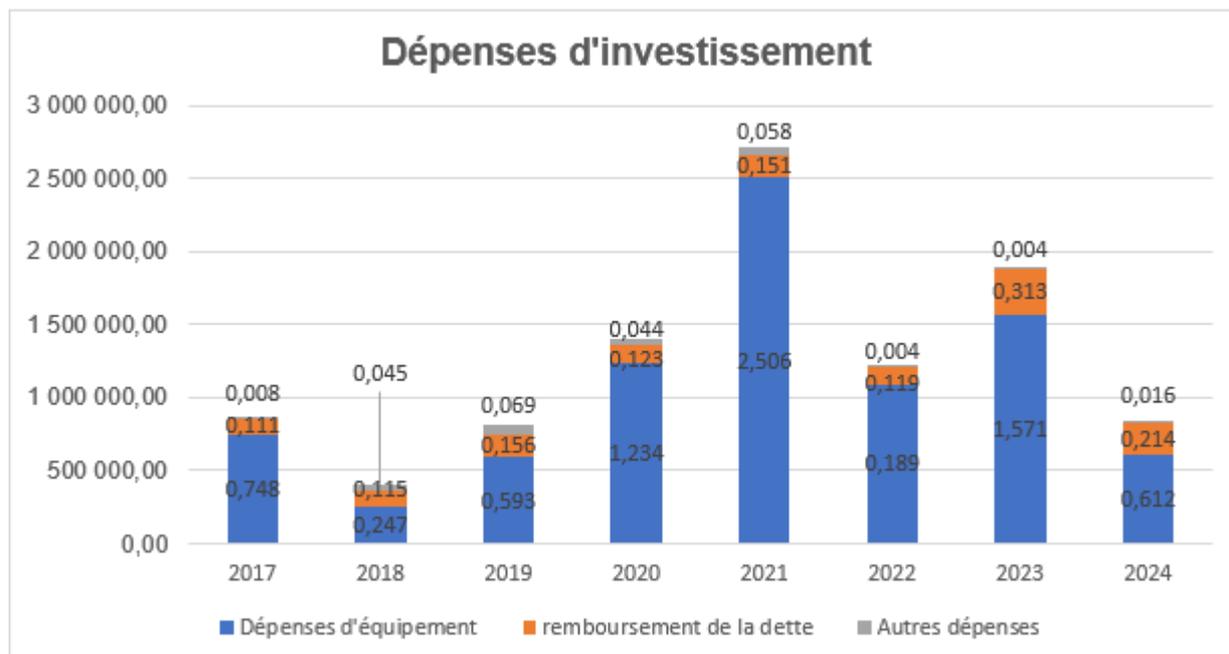
IV.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au compte administratif 2024 sont arrêtées à 842 k € dont 826 k € de dépenses réelles et 16 k € de dépenses d'ordre.

Dépenses d'investissement								
Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
20 Immobilisations incorporelles	31 456,67	34 566,97	14 692,21	2 280,00	896,40	1 656,00	10 099,16	61 101,60
204 Subventions d'équipement	6 166,92			130 668,26	15 345,41	6 226,50	17 890,90	4 543,95
21 Immobilisations corporelles	412 582,30	177 390,23	199 368,64	183 193,76	72 209,28	246 136,91	111 064,23	419 990,91
23 Immobilisation en cours	233 719,08	31 254,61	83 221,28				0,00	0,00
Opérations d'équipement	64 817,89	3 848,99	295 847,80	917 769,26	2 418 235,20	835 745,02	1 432 124,98	126 512,07
Dépenses d'équipement	748 742,86	247 060,80	593 129,93	1 233 911,28	2 506 686,29	1 089 764,43	1 571 179,27	612 148,53
10 Dotation, fonds divers et réserves			3 613,25				0,00	
13 Reversement de subventions			10 677,00				60 000,00	
16 Emprunt et dettes	111 906,13	115 253,42	141 747,65	123 413,20	151 693,64	119 779,22	253 017,90	213 849,28
Dépenses financières	111 906,13	115 253,42	156 037,90	123 413,20	151 693,64	119 779,22	313 017,90	213 849,28
Dépenses réelles d'investissement	860 648,99	362 314,22	749 167,83	1 357 324,48	2 658 379,93	1 209 543,65	1 884 197,17	825 997,81
040 Amortissement		19 323,33	6 534,67	3 534,67	3 534,67	4 834,67	4 834,67	4 834,67
040 Cessions d'immobilisation	8 000,00	789,80		41 112,40	3 999,00			11 961,74
041 Opération patrimoniales		25 120,00	63 200,00		50 723,37			
Recettes d'ordre d'investissement	8 000,00	45 233,13	69 734,67	44 647,07	58 257,04	4 834,67	4 834,67	16 796,41
Dépenses d'investissement	868 648,99	407 547,35	818 902,50	1 401 971,55	2 716 636,97	1 214 378,32	1 889 031,84	842 794,22

Afin de simplifier la présentation, il est possible de classer les dépenses d'investissement en trois catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisition, grosse réparation...) ainsi que les subventions d'équipement versées
- Le remboursement en capital de la dette
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des prises de participation, des immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.



4.1.2 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

En 2024, la commune a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 612 148.53 € ? un niveau inférieur aux exercices précédents.

Les dépenses d'équipement réalisées concernant essentiellement des éléments de son patrimoine (immobilisations incorporelles ou corporelles) même si la commune a également versé en 2024 des subventions d'équipement à des tiers pour 17 956.05 €

Conformément aux priorités municipales, les dépenses d'équipement réalisées ont principalement concerné les espaces publics, le cadre de vie et les équipements scolaires, les travaux d'aménagement de la mairie et la rénovation énergétique.

Principales dépenses réalisées en 2024 :

Equipements scolaires (62 407.49 €) : entretien courant des écoles, matériel et équipement de restauration scolaire, pré-études pour la construction du nouveau bâtiment périscolaire des « Pimpinaudes ».

Equipements sportifs (11 462.66 €) : matériel et équipement sportifs

Espaces publics et cadre de vie 121 138.28 € :

Aménagement de la place de la Piat, travaux de voirie Verchery et Chabran, aménagement des parcs et jardins, marquage au sol, fond de concours des travaux aménagement du centre bourg.

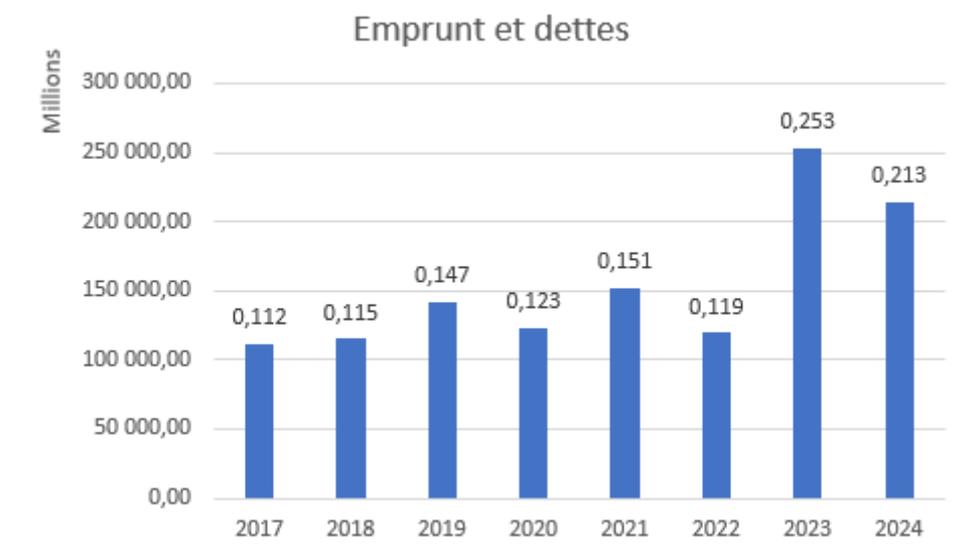
Opérations d'aménagement, urbanisme (35 260 €) : divers sur les projets d'aménagement urbain, études de faisabilité sur les futures acquisitions (salle St Jean, construction du nouveau bâtiment des Pimpinaudes).

Opérations de réaménagement mairie (73 962.38 €) travaux de réaménagement et d'isolation de la mairie, installation de la nouvelle téléphonie,

4.1.3 – Le remboursement de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 213 849.28 € en 2024. L'encours de dette a augmenté depuis 2023, suite à l'emprunt contracté fin 2022 pour le financement en autre des travaux d'aménagement du centre bourg.

Progressivement, et en fonction du niveau d'emprunt des prochaines années, le remboursement annuel va diminuer.



4.1.4 – Les dépenses d'ordre d'investissement

En 2024, la commune a également procédé à des dépenses d'ordre d'investissement : 11 961.74 € au titre de l'amortissement de subventions perçues.

4.1.5 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2024 figurent également 380 542.42 € de restes à réaliser de dépenses d'équipement.

IV.2 Financement de l'investissement

Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2024 sont arrêtées à 1 993 403.43 € dont 1 808 272.83 € de recettes réelles et 124 906.67 € de recettes d'ordre.

4.2.1 – Présentation générale

Recettes d'investissement

Chapitre	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
13 Subventions d'investissement	53 000,00	267 962,11	8 000,00	135 357,00	197 792,00	485 276,76	12 500,00	73 956,25
16 Emprunt et dettes				400 000,00	800 000,00	1 300 000,00		
20 Immobilisation incorporelles		5 541,47						
Recettes d'équipement	53 000,00	273 503,58	8 000,00	535 357,00	997 792,00	1 785 276,76	12 500,00	73 956,25
001 Excédent d'investissement reporté			573 332,29	522 194,35	405 413,16		1 758 716,96	862 901,98
10 Dotations, fonds divers et réserves	254 871,53	194 735,86	115 781,86	82 138,01	174 996,07	310 813,36	546 179,94	161 829,21
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	477 321,25	434 847,55	472 133,65	498 909,48	523 486,74	763 495,83	754 061,27	709 585,39
165 Dépôt et cautionnement reçus				220,00				
23 Remboursement sur trop versé								3 223,99
Recettes financières	732 192,78	629 583,41	1 161 247,80	1 103 461,84	1 103 895,97	1 074 309,19	3 058 958,17	1 737 540,57
Recettes réelles d'investissement	785 192,78	903 086,99	1 169 247,80	1 638 818,84	2 101 687,97	2 859 585,95	3 071 458,17	1 811 496,82
040 Amortissement	90 764,23	111 718,22	108 649,05	168 565,87	126 365,28	113 509,33	118 335,78	124 906,67
040 Cessions d'immobilisation								
041 Opérations patrimoniales		25 120,00	63 200,00		50 723,37			
Recettes d'ordre d'investissement	90 764,23	136 838,22	171 849,05	168 565,87	177 088,65	113 509,33	118 335,78	124 906,67
Recettes d'investissement	875 957,01	1 039 925,21	1 341 096,85	1 807 384,71	2 278 776,62	2 973 095,28	3 189 793,95	1 936 403,49

PRESENTATION RETRAITEE

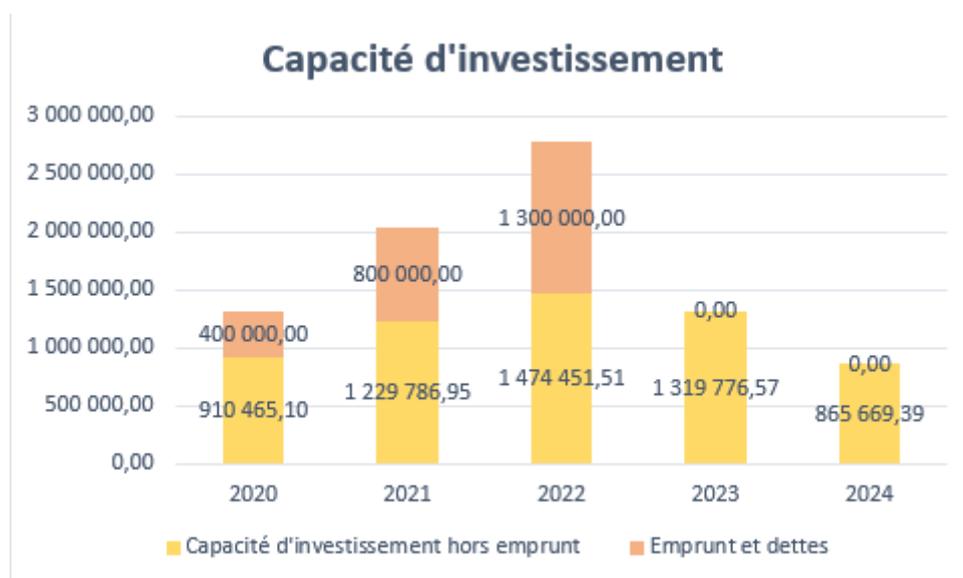
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	53 000,00	267 962,11	8 000,00	135 357,00	197 792,00	485 276,76	12 500,00	73 956,25
FCTVA	141 076,67	127 875,99	72 771,06	35 920,74	95 793,63	161 027,90	409 579,79	96 852,27
Taxe d'aménagement	113 794,86	66 859,87	43 010,80	46 217,27	79 202,44	149 785,46	136 600,14	64 976,94
Excédent de fonctionnement capitalisé	477 321,25	434 847,55	472 133,65	498 909,48	523 486,74	763 495,83	754 061,27	709 585,39
Cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux Amortissements	90 764,23	111 718,22	108 649,05	168 565,87	126 365,28	113 509,33	118 335,78	124 906,67
Emprunt et dettes	0,00	0,00	0,00	400 000,00	800 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement	875 957,01	1 009 263,74	704 564,56	1 284 970,36	1 822 640,09	2 973 095,28	1 431 076,98	1 070 277,52

L'analyse du financement des investissements nécessite un retraitement et une analyse particulière. D'une part parce que prioritairement, ce sont les ressources de fonctionnement et son excédent sur les recettes qui doivent financer les dépenses d'investissement. Ensuite, parce qu'il est fréquent de constater des déficits d'investissement qui sont repris en année n+1 et financés par le compte 1068, ce qui comptablement, gonfle les dépenses et les recettes d'investissement et nuit à une lecture compréhensible du financement des investissements.

4.2.2 – Le financement des investissements

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne Nette	515 404,22	730 632,60	564 852,06	642 760,86	504 327,26
Subventions d'investissement	135 357,00	197 792,00	485 276,76	12 500,00	73 956,25
FCTVA	35 920,74	95 793,63	161 027,90	409 579,79	96 852,27
Taxe d'aménagement	46 217,27	79 202,44	149 785,46	136 600,14	64 976,94
Cessions d'immobilisations	9 000,00	1,00	0,00	0,00	650,00
Dotations aux Amortissements	168 565,87	126 365,28	113 509,33	118 335,78	124 906,67
Ressources d'investissement	395 060,88	499 154,35	909 599,45	677 015,71	361 342,13
Capacité d'investissement hors emprunt	910 465,10	1 229 786,95	1 474 451,51	1 319 776,57	865 669,39
Emprunt et dettes	400 000,00	800 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00

En 2024, en plus d'une épargne en baisse, conséquence de la conjoncture, la commune a réalisé moins de recettes sur les taxes d'aménagement (- 71 624 €) ainsi que sur le versement du FCTVA (-312 726.73 €) que sur l'exercice 2023. En conséquence, la capacité d'investissement hors emprunt s'est trouvée réduite sur l'exercice.



Bien que sa capacité d'investissement diminue, la commune contient ses dépenses d'investissement afin de ne pas recourir à un nouvel emprunt.

4.2.3 – Résultat d'investissement

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent d'investissement de 1 093 609.27 €, composé de l'excédent de l'exécution 2023 soit 862 901.98 €.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes d'investissement	875 957,01	1 039 925,21	767 764,82	1 285 190,36	1 873 363,46	2 973 095,28	1 431 076,99	1 073 501,51
Dépenses d'investissement	868 648,99	407 547,35	818 902,50	1 401 971,55	2 716 636,95	1 214 378,32	1 889 031,64	842 794,22
Résultat d'exécution	7 308,02	632 377,86	-51 137,69	-116 781,19	-843 273,49	1 758 716,96	-457 954,65	230 707,29
Résultat N-1 repris	-66 353,59	-59 045,57	573 332,29	522 194,61	405 413,16	-437 860,33	1 320 856,63	862 901,98
Résultat d'investissement	-59 045,57	573 332,29	522 194,61	405 413,42	-437 860,33	1 320 856,63	862 901,98	1 093 609,27



V. RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION

5.1 – Résultat de clôture de l'exercice 2024

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent global de 1 764 343.94 €, composé d'un excédent de fonctionnement de 670 734.67 € et d'un excédent d'investissement de 1 093 609.27 €

Le résultat de clôture est inférieur à celui de l'exercice précédent (1 632 487.37 €), considérant que cette année, bien que les recettes restent supérieures, elles sont en diminution ce qui impacte le résultat.

En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes qui seront repris au budget 2025, le résultat cumulé reste excédentaire (0.99 millions d'euros).

5.2 – Affectation du résultat 2024 au budget 2025

Les restes à réaliser constatés fin 2024 seront directement repris en section d'investissement en dépenses (380 542.42 €) et en recettes (285 432.70 €).

Le résultat d'investissement (1 093 609.27 €) sera également repris au budget primitif 2025 directement sur la section, comme recette puisqu'il s'agit d'un excédent.

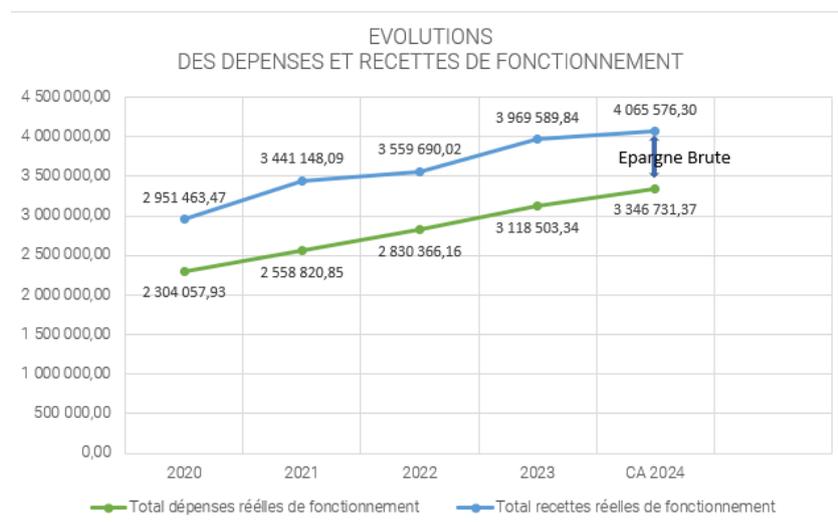
Le résultat de fonctionnement (670 734.67 €) sera repris de la manière suivante :

- 610 734.67 € en recette d'investissement de manière à financer les restes à réaliser
- 60 000.00 € en section de fonctionnement, en recettes.

VI. EPARGNE BRUTE ET L'EPARGNE NETTE

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

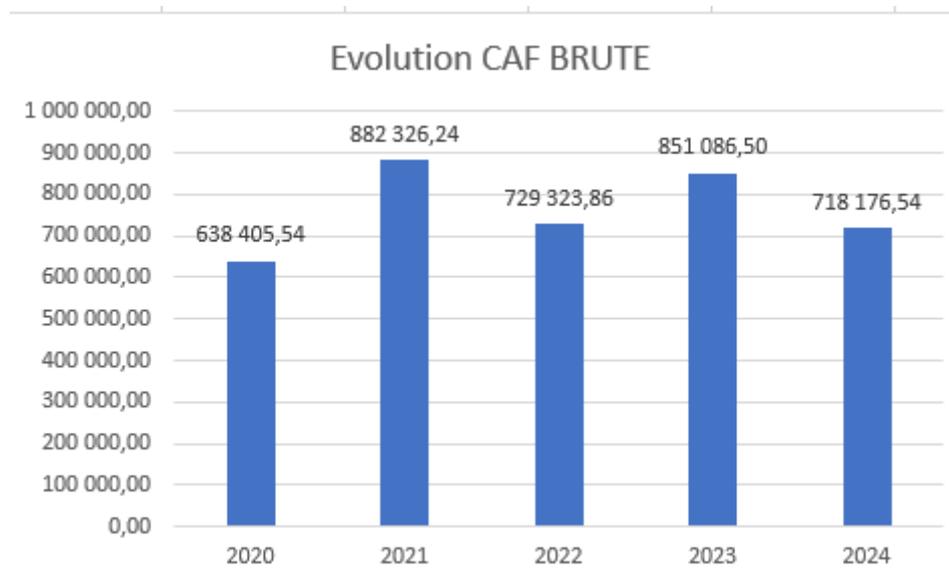
On constate que l'écart entre les dépenses et recettes au fil des années se réduit, ce qui implique que la commune est obligée de revoir les dépenses pour reconstituer les marges de manœuvre nécessaires pour dégager une épargne brute correcte.



6.1 – L'épargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elles mesurent à la fois les marges de manœuvre de la commune et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir)

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	2 304 057,93	2 558 820,85	2 830 366,16	3 118 503,34	3 346 749,76
Recettes réelles de fonctionnement hors produits de cession ©	2 942 463,47	3 441 147,09	3 559 690,02	3 969 589,84	4 064 926,30
CAF - Epargne Brute (E= C-D)	638 405,54	882 326,24	729 323,86	851 086,50	718 176,54
taux épargne brute	21,63%	25,64%	20,49%	21,44%	17,66%



Bien que l'épargne brute ne soit pas constante, celle-ci recule légèrement. Les dépenses entraînées par l'inflation augmentant plus fortement que les recettes.

L'épargne brute reste à un niveau correct (718 176.54 €), couvrant largement le remboursement de la dette (213 000 €)

6.2 – L'épargne nette

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette

	2020	2021	2022	2023	2024
CAF - Epargne Brute (E= C-D)	638 405,54	882 326,24	729 323,86	851 086,50	718 176,54
Annuité de remboursement capital (F)	123 004,32	151 693,64	164 471,80	208 325,64	213 849,28
Epargne Nette (G = E-F)	515 401,22	730 632,60	564 852,06	642 760,86	504 327,26

L'épargne brute couvre intégralement le remboursement de la dette. L'épargne nette est donc positive.

Elle diminue en 2024 de (138 433 €) sous les effets conjugués de :

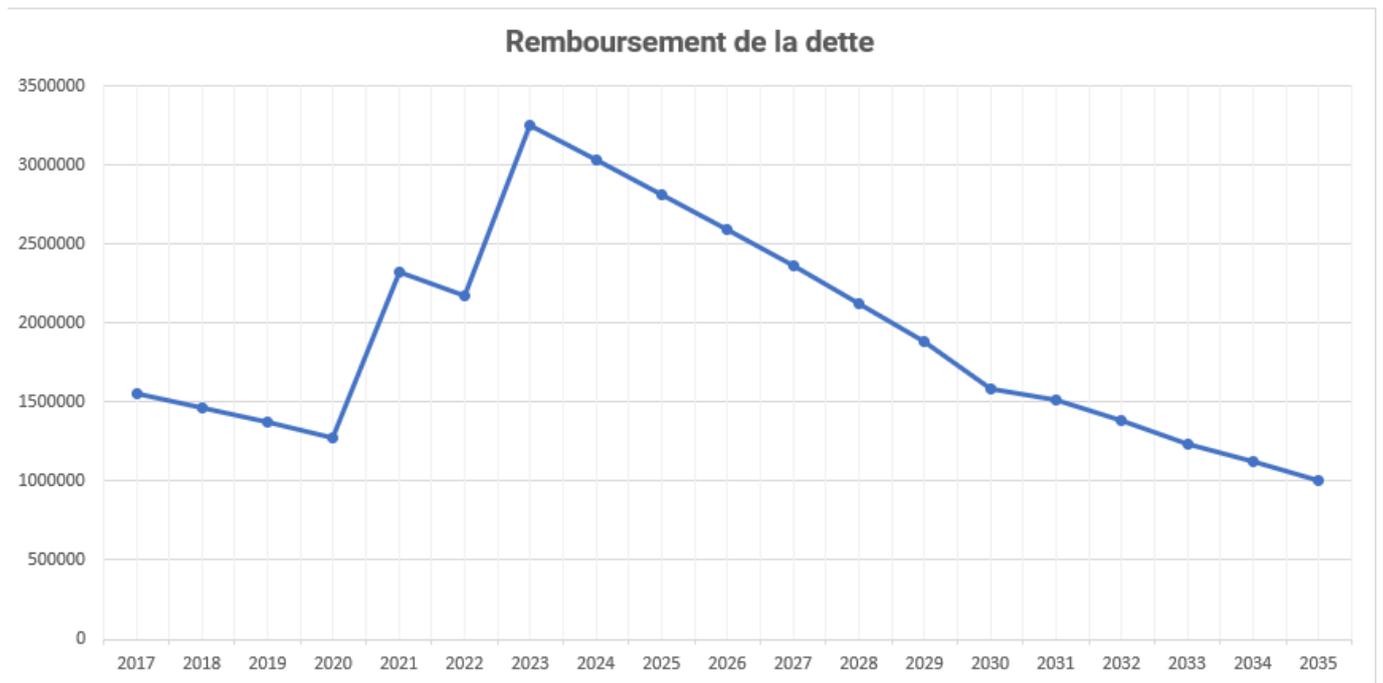
- la diminution de l'épargne brute
- l'augmentation des remboursements de la dette

VII. LA DETTE DE LA COMMUNE

7.1 – La gestion de la dette au cours de l'exercice 2024

Au cours du dernier exercice, la commune a procédé au remboursement de 213 849 € de capital de dette sans contracter de nouvel emprunt.

Désignation	Organisme prêteur	Capital emprunté	Date de prêt	Durée	taux	Capital restant dû
Construction Salle Flora Tristan	Ca d'Epargne	700 000,00 €	30/12/2003	25	Varia.	209 571,35 €
Construction Salle Flora Tristan	Ca d'Epargne	600 000,00 €	30/12/2003	25	Révi.	186 658,67 €
Investissement 2011	Cré. Mutuel	1 000 000,00 €	01/01/2012	20	Fixe	543 394,44 €
Const. Rest. scol et Cuisine Centrale	Ca d'Epargne	1 200 000,00 €	23/11/2020	25	Fixe	1 061 677,46 €
Aména Centre bourg + travaux R+1	Cré. Mutuel	1 300 000,00 €	06/10/2022	20	Fixe	1 234 380,85 €



L'encours de dette au 31 décembre 2024 est de 3 235 682.77 €.

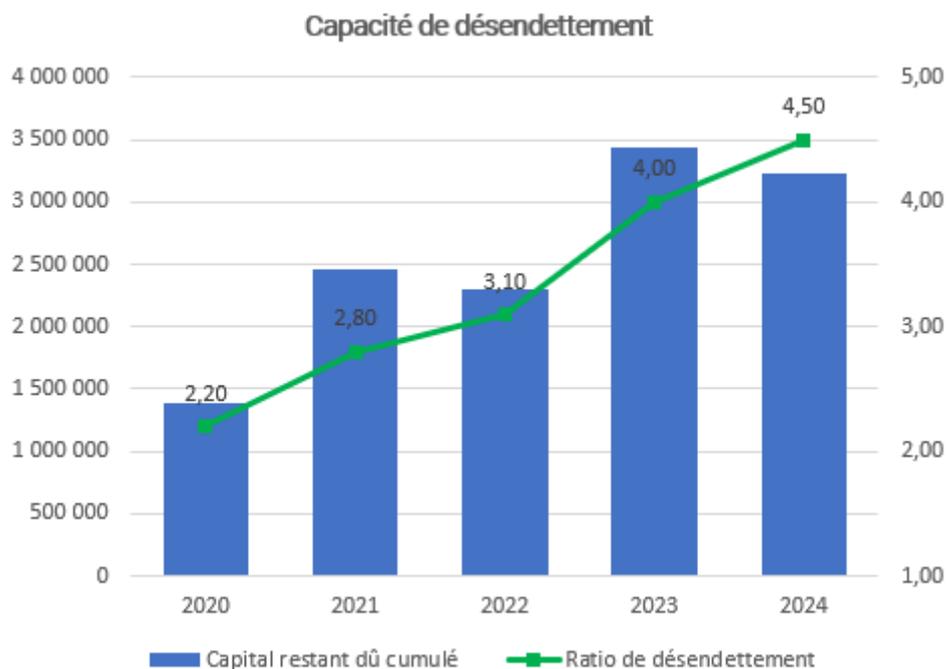
7.2 – Ratio d'endettement

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est un indicateur de solvabilité. La commune est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y



consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans acceptable et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Etat de la dette	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de dette	1 383 178	2 460 174	2 308 480	3 444 008	3 235 683
Ratio de désendettement (en année)	2,20	2,80	3,10	4,00	4,50



Si son encours de dette reste élevé, la commune est loin de se trouver dans une situation de surendettement. Sa capacité de désendettement augmente, mais l'encours tend vers une diminution.